



Comité Régional Olympique et Sportif du Centre



POINT PRESSE du 02 mars 2010

Contact : Fanny Parmentier

E-mail : communication.centre@franceolympique.com

**POINT PRESSE
02 mars 2010**

La réforme des territoires, interrogations du mouvement sportif du centre

La réforme des collectivités territoriales et de leurs fiscalités sont les grands chantiers engagés par le gouvernement en 2009.

Dans le projet, les conseils généraux et régionaux se verraient retirer la clause de compétence générale. Les départements et régions se verraient ainsi amputés de la possibilité de mener des politiques volontaristes d'encouragement ou d'incitation au développement local dont le sport fait partie.

De très nombreux représentants sportifs du Centre, très inquiets par la teneur de ces futures orientations, se sont réunis et ont souhaité vous faire part de leurs interrogations quant à ces orientations pouvant affecter le fonctionnement des clubs, des comités départementaux et régionaux, en risquant de les placer dans une situation précaire.

La RGPP qui est en place depuis le 1^{er} janvier, vient troubler la vision que nous pourrions avoir de l'organisation du sport. Son organisation actuelle qui s'est construite en miroir de celle de l'Etat, ne correspond plus à ce schéma.

L'activité sportive dans le Centre :

Elle regroupe :

- › 73 Ligues et Comités régionaux affilié au Comité Régional Olympique et Sportif (CROS)
- › 315 comités départementaux
- › Près de 8000 associations sportives
- › 630 000 licenciés
- › 100 000 bénévoles. Tous œuvrent au quotidien et tous les week-ends.
- › 3000 emplois sportifs. Cet emploi est en grande partie aidé au travers des dispositifs de l'Etat et du conseil régional.

297 contrats aidés ont été signés en 2009 dans le secteur sport en région Centre. (21 CA et 276 CAE)

Bilan sport du dispositif cap'asso (emploi) :

- ✓ En 2009 : **3 155 170 €** ont été accordés aux associations sportives par le Conseil Régional Centre.

Depuis le démarrage du dispositif en 2005 : 16 113 26 € ont été accordés aux associations sportives de la Région pour soutenir leurs projets et par voie de conséquence, l'emploi sportif.

- ✓ **6 532 909 €** : l'aide apportée au sport en subventions d'investissement et de fonctionnement par le Conseil Régional du Centre.

	2009	prévisionnel 2010
Investissement	2 855 500	3 484 075
Fonctionnement	3 675 400	3 675 400
	<hr/> 6 532 909	<hr/> 7 159 475

- 
- ✓ **27 millions d'euros en 2009, représente l'effort global de la région Centre, en faveur du sport:** (sport, aménagement du territoire, lycées, tourisme, emploi...)
 - ✓ **4 781 884 €** : montant du CNDS attribué au mouvement sportif régional du Centre, auquel il faut ajouter les subventions d'équipement.

S'ajoutent les investissements des communes, des communautés de communes et des Conseils Généraux pour la construction et l'entretien des structures sportives, pour le fonctionnement...

Tout ceci représente donc un poids considérable dans l'économie régionale et pèse plusieurs millions d'euros.

La suppression de la clause de compétences générales aura pour le sport les conséquences suivantes :

- En cas de disparition de la subvention de fonctionnement (conventions d'objectifs et autres) du Conseil Régional et des Conseils Généraux ; les comités régionaux et départementaux, en particulier, devraient se tourner vers les communes ou des partenaires privés, pour qu'elles se substituent à ces financeurs, afin de maintenir le niveau de leur activité actuelle.
Il ne faut pas se leurrer, la situation économique actuelle n'est pas propice à une telle démarche auprès des partenaires privés.
Les familles, qui supportent déjà plus de la moitié des dépenses sportives, ne pourront pas non plus être mises encore plus à contribution.
- Il faudrait ainsi se tourner vers les licenciés en augmentant les cotisations au risque de voir affaiblir ou disparaître certaines disciplines sportives et clubs.
- La perte de relation de proximité avec les élus locaux du Conseil Régional et des Conseils Généraux. La proximité actuelle est une garantie d'une répartition plus équitable des financements.
- Une incidence sur l'emploi sportif qui serait fragilisé ou pourrait disparaître. Actuellement près de 40% des emplois dans le sport sont des emplois aidés.
- L'économie locale se verrait affectée (la restauration, l'hôtellerie, la vente de matériel, de biens d'équipements, les transports, le bâtiment,...). Le rôle social, éducatif, de promotion, de régulation, d'insertion, d'épanouissement personnel et de santé que représente le sport de masse, valeurs reconnues de tous dans les clubs et à l'école, serait profondément mis à mal.
- Ce rôle, que chacun nous reconnaît et loue au quotidien a un coût. C'est à la collectivité de le supporter.

Que se passerait-il si l'activité sportive présente sur l'ensemble de la région, au plus près des territoires, venait à disparaître ?

Les réflexions du Mouvement sportif du Centre :

Le Mouvement Sportif Régional désire ainsi apporter sa contribution positive à la réflexion de tous ceux qui auront à prendre des décisions avant la mise en œuvre de la réforme et attirer l'attention sur les effets de ces choix qui ne seront pas sans conséquence sur les ménages, le monde sportif associatif et plus largement sur l'avenir de notre société.

L'Etat pourra-t-il jouer dans cette nouvelle organisation son rôle de régulateur ?

Il souhaite être un acteur responsable, participer dans le cadre d'une gouvernance partagée à la réflexion et à la clarification des compétences dans le domaine sportif entre les collectivités.

Nous allons durant cette période de campagne électorale qui vient de s'ouvrir solliciter l'ensemble des acteurs du mouvement sportif régional pour qu'il aille à la rencontre de la représentation nationale et des candidats afin de porter nos interrogations et connaître le positionnement de chacun.



Pour tout contact :

- › **CROS Centre** : Jean-Louis Desnoues – 18 rue Jean Moulin – 45000 ORLEANS – tel : 02 38 49 88 50
E-mail : centre@franceolympique.com
- › **CDOS du Cher** : Paul Carré - Maison des Sports - 4, rue Didier Daurat - Esplanade de l'aéroport
18000 BOURGES - Tel : 02 48 24 31 22 – E-mail : cher@franceolympique.com
- › **CDOS Eure-et-Loir** : Michel Guillemette - 3, rue Jean Monnet - 28000 CHARTRES - Tel : 02 37 90
84 97 E-mail : cdos28@wanadoo.fr
- › **CDOS de l'Indre** : Philippe Renault - Maison Départementale des Sports - 89/9 allée des Platanes
36000 CHATEAUROUX - Tel : 02 54 35 55 30 – E-mail : cdos.36@wanadoo.fr
- › **CDOS de l'Indre-et-Loire** : Jean Bergeon - Maison des Sports - Rue de l'Aviation - BP 100 - 37210
PARCAY MESLAY - Tel : 02 47 40 25 15 – e-mail : comite.olympique37@wanadoo.fr
- › **CDOS du Loir-et-Cher** : Marie-Line Moreau - Maison des Sports - 1 avenue de Châteaudun
41000 BLOIS - Tel : 02 54 42 95 60 - cdos41@wanadoo.fr
- › **CDOS Loiret** : Michel Brender - Maison des Sports - 1240 rue de la Bergeresse - 45160 Olivet –
Tel : 02 38 49 88 46 – E-mail : loiret@franceolympique.com